

LA PRIORITÉ ABSOLUE DU PREMIER MINISTRE, C'EST NOUS ?

Tandis que l'ensemble de notre corporation alerte sur le manque de moyens, le Gouvernement, par voie de décret, a réduit le budget 2024 de l'Éducation Nationale de 690 millions d'euros. Cela aura nécessairement un impact sur l'encadrement des élèves. Or dans le même temps, le « choc des savoirs » supposerait, logiquement, des moyens supplémentaires. Moyens qui nous sont refusés. Il faut dire que d'autres chantiers semblent prioritaires : distribution du kit olympique incluant une pièce de collection, pour un coût de 16 millions, généralisation du SNU pour un coût évalué à 3 milliards d'euros, mais aussi l'uniforme. Il faut croire que nous n'avons pas le même sens des priorités que notre Premier Ministre.

Pour le Bureau Régional CGT-EP,
Sarah Conquer,
co-secrétaire académique.

INFOS 1^{er} DEGRÉ



Laurence Vermeiren, IME, CDE 49

>>> PRIME ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET CONGÉ MATERNITÉ

UNE COLLÈGUE 1^{er} DEGRÉ DANS UN IME de la Sarthe s'est vu notifier par le SAGEPP qu'elle ne pouvait bénéficier de la prime d'équipement informatique au motif suivant : « le 01 janvier 2023, vous étiez en congé maternité ».

Congé maternité, c'est une punition ? La CGT EP a interpellé le SAGEPP pour demander sur quels textes s'appuyait le service, au-delà du caractère discriminant de la décision prise.

Marche arrière toute ! « Après analyse de la situation avec la coordination paye, il apparaît que Mme X a été évincée du bénéfice de la prime d'équipement informatique à tort. Nous vous remercions pour votre vigilance. »

> **Moralité :** n'hésitez pas à nous contacter si vous vous posez des questions concernant vos droits. Un syndicat, c'est votre défense tant sur le plan politique que sur le plan catégoriel. Avec la CGT, vous avez les deux assurément.

Bon : l'administration est en tort mais pas rapide : « A ce titre, sa régularisation interviendra en paye de juin, au même titre que les autres régularisations du service ». Là encore, il conviendra de travailler pour un peu plus de justice, y compris en terme de timing. Parce que quand même, vu nos salaires mirobolants, surtout si on est non titulaire ou en début de carrière ou parent isolé, attendre encore alors que l'on est dans son droit, c'est un peu « fort de café ».

>>> Prenez contact avec vos représentant-es

INFOS syndiqué·es CGT-EP

>>> FORMATION EN ACADÉMIE : AGRÉABLE ET ESSENTIELLE

LE BUREAU RÉGIONAL a pris la décision d'augmenter le nombre de formations pour permettre aux syndiqué·es d'être en capacité de répondre aux questions pouvant leur être posées.

Ainsi, du **14 au 16 février**, **15 collègues du 44**, profs comme personnels de droit privé, se sont retrouvés dans les locaux de la CGT à la maison des syndicats de Nantes pour se former sur le CSE (Comité Social et Economique, anciennement CE). Ils ont « planché » sur le rôle, les missions et le fonctionnement de cette institution.

Florian Rabin, DS, CDE 49



Une semaine plus tard, rebelote à **Angers** sur le même thème.

Les **11 et 12 avril**, ce sont **19 RSS (Représentant-es de Section Syndicale) ou DS (Délégué-es syndicaux-ales)** qui ont bénéficié d'une formation sur les missions qu'ils et elles sont censé·es remplir et comment le faire, avec l'aide du syndicat bien sûr. Le tout dans la joie et la bonne humeur.

Pour rappel, tou·tes les salarié·es ont droit à 12 jours de formations syndicales pendant une année civile. N'hésitez donc pas à vous former !

Nous rappelons aussi que **les élections CSE sont extrêmement importantes** pour le bon fonctionnement de votre établissement.

Et il est tout aussi important qu'une liste CGT enseignement Privé, complète ou incomplète, soit proposée aux professeur·es comme aux personnels de droit privé.



>>> Nous proposons des formations à Nantes et Angers, mais aussi à La Roche-sur-Yon, au Mans ou à Laval. Vous êtes intéressé·e ?

Contactez-nous : academie.nantes@cgt-ep.org



Sandra Cormier, Bureau académique

>> L'ÉDUCATION NATIONALE NE VALIDE PAS L'EXPÉRIENCE ET C'EST DUR POUR LES NON TITULAIRES

IMAGINONS qu'un·e collègue de 50 ans, titulaire d'un doctorat et disposant de plus de vingt ans d'expérience, travaille, depuis huit ans, pour une entreprise quelconque. Imaginons toujours que son employeur·se soit très satisfait·e de son travail mais

qu'en outre, cette satisfaction soit aussi celle de ses clients. Maintenant, imaginons encore qu'un·e collègue du même âge, nouvellement embauché·e dans les mêmes fonctions, soit payé·e un tiers de plus parce qu'on tiendra compte de l'expérience ce qui n'est pas le cas du collègue plus ancien.

Évidemment, un tel scénario est absurde. Il serait foncièrement injuste de payer nettement moins une personne qui est, à la fois, plus diplômée, plus expérimentée.

C'est pourtant ce qui se passe dans l'Éducation nationale qui, non contente de ne pas offrir une validation efficace des acquis professionnels (le RAEP est une tartufferie), a décrété, par un décret en août dernier, ce pour faire des économies, que **seuls les nouveaux·elles délégué·es auxiliaires peuvent faire valoir leur ancienneté**. Bref, ici, Kafka est un nain !

Une loi se modifie (élargissement à tou·tes les D.A.) lorsque manifestement tout ceci entraîne des conséquences non seulement injustifiées, non seulement injustes mais tout simplement insupportables et qui s'apparentent, en droit, à de la maltraitance professionnelle (sans même parler, toujours en droit, de l'évidente rupture d'égalité).

>>> Faut-il en arriver à démissionner et se faire de nouveau embaucher ?



>> MOUVEMENT DE L'EMPLOI SECOND DEGRÉ

Les postes vacants ou susceptibles d'être vacants sont CONSULTABLES DEPUIS LE 12 AVRIL. VOUS AVEZ JUSQU'AU 22 AVRIL 2024 POUR VOUS POSITIONNER.

> attention aux dates !

Si vous souhaitez que la CGT vous suive et vous conseille, contactez-nous : >> academie.nantes@cgt-ep.org ou >> philippe.legrand@cgt-ep.org / 06 11 99 80 62

>> RAPPORT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2024 DE LA BRANCHE EPNL

COMME CHAQUE ANNÉE, pour préparer la Négociation Annuelle Obligatoire nationale, la Branche de l'enseignement privé produit un rapport sur les salarié·es et la situation économique des OGEC.

Quelques chiffres importants pour nous :

En 2023 nous sommes 85 000 salarié·es dépendant de la convention collective EPNL.

65% sont à temps partiel, dont 43% sous les 24h (Limite légale prévue par le Code du travail). La différence entre hommes et femme est élevée, 68% de temps partiels contre 55%.

Le salaire moyen est de 1753€ brut, rappelons que le SMIC est à 1767€ brut. 38% des salarié·es, 32000 personnes, ont un salaire inférieur au seuil de pauvreté.

>>> La CGT revendique un SMIC à 2000€ brut pour vivre décemment, 82% des salaires sont sous cette somme. Notre branche du fait des temps partiels et des faibles salaires est une machine à pauvreté ! On est bien loin des principes affichés par l'enseignement catholique.



Mehdi Raiière, DS, responsable national OGEC

>> BRÈVE PRÉVOYANCE

PROF OU PERSONNEL OGEC, LA PRÉVOYANCE : VOUS Y AVEZ DROIT !

Si vous avez été malade plus de 3 mois sur une année civile, vous touchez alors 50% de votre salaire par la CPAM. Mais votre Prévoyance, pour laquelle vous cotisez tous les mois (cf. votre bulletin de salaire - 0,3 % sur notre salaire brut) assure une **indemnisation, au minimum égale à 95 % du revenu net**. Il en est de même si vous êtes dans l'incapacité de travailler ou si vous êtes invalide.

Demandez à votre établissement une copie de votre contrat de prévoyance !



>> LE MOUVEMENT 1^{ER} DEGRÉ A COMMENCÉ !

Durant tout ce processus, la CGT Enseignement privé peut vous accompagner. **N'hésitez pas à nous solliciter !**

..... ● >>> . Amina GUERRIER (06 30 03 73 95)
 . Vanessa ROBERT (06 77 83 87 61)

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au 06 08 151 151



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>